

# Le Noyeron

## **Travaux**

La municipalité a poursuivi le projet entrepris par l'ancienne équipe pour la rénovation de la place de Lacou. Monsieur Gosselin, du bureau d'études AEV, nous a assistés pour la consultation des entreprises et également s'occupe l'avancée des travaux. Suite à l'ouverture des plis, c'est l'entreprise Greg TP qui a été retenue pour un montant de 68 018,95 € HT, auguel il faut ajouter les honoraires du bureau d'études. Le budget prévisionnel de 85 000 € HT dépassé. Le sera pas subventions montant des attribuées par la Région et le Département est de 80 %.

L'entreprise Jean-Pierre ROBERT a repris les travaux de réfection du mur de l'ancien cimetière.

Des travaux de peinture ont été par l'entreprise effectués **LAGOUTTE** dans appartement du Marthouret qui nécessitait un ravalement intérieur. Les peintures dataient vingtaine d'une d'années.

#### Eau

Depuis plusieurs années, la commune paye une redevance forfaitaire auprès de l'Agence de l'eau sur l'eau captée aux Sept Fonts. Pour 2016, la redevance sera de 0,0466 € / m³ prélevé. Afin de réduire le coût de celle-ci, nous avons

pris contact avec IT 05 qui doit rédiger un cahier des charges pour recruter un bureau d'études. Celui-ci devra nous indiquer les modifications à faire sur le réseau pour diminuer le coût de cette redevance.

#### Réservoirs d'eau

Les 23 et 24 mai, les réservoirs d'eau de la commune ont été vidés et nettoyés par la société NERA.

## **Dossier assainissement**

Les relevés topographiques ont été effectués par le cabinet de géomètres SALLA-LECOMTE. Pour continuer. nous devons effectuer des sondages géotechniques pour identifier les risques et les contraintes qui pourraient avoir une incidence sur la pérennité des ouvrages et sur les conditions d'exécution de la station d'épuration et des réseaux.

### **Subventions aux associations**

Lors du dernier conseil municipal, trois associations du village ont obtenu des subventions pour l'année 2016: le comité des Fêtes 2000 €; le LAC, qui accroit son nombre d'activités pour 2016, est soutenue à hauteur de 950 €: l'association Dominique Villars,

dynamique, recevra la somme de 500 €.

#### Urbanisme

Suite au passage du POS au RNU en début d'année 2016, nous avons aujourd'hui deux recours.

Le traitement des déchets est

#### Gestion des déchets

une compétence de la Com.Com.du Champsaur.
Afin d'optimiser les tournées,
Madame Basset, du service environnement, a effectué un état des lieux sur les hameaux.
L'objectif est de réduire le nombre de points de collectes pour les déchets ménagers.
Dans notre commune, se trouvent plusieurs points de tri

trouvent plusieurs points de tri sélectif: Claret, le Serre, le Marthouret, les Evarras, Lacou et les Jardins du Nover. Dans ces bacs roulants ou colonnes, vous pouvez déposer le papier, le verre et les emballages. Sur roulant chaque bac autocollant vous indique la nature des déchets qu'il reçoit. Dans la mesure du possible, les containers pour les ordures ménagères seront regroupés au même emplacement que le tri sélectif.

# **Nous vous rappelons:**

- Que les ordures ménagères ne doivent pas être déposées en vrac dans les containers mais dans un sac poubelle fermé.

- Qu'il est strictement interdit de déposer des encombrants aux abords des containers. Ils ne seront pas ramassés.
- Que la déchetterie de Saint Bonnet est ouverte tous les matins du lundi au samedi de 8h à 12h, l'après-midi du mardi au vendredi de 15h à 18h et le samedi après-midi de 14h à 18h pour la période du 1er avril au 31 octobre; du 1er novembre au 31 mars, horaires sont suivants: tous les matins du lundi au samedi de 8h à 12h, l'après-midi du mardi au vendredi de 15h à 17h et le samedi après-midi de 14h à 17h.
- Que vous pouvez acquérir des composteurs à la communauté de communes (déchetterie) pour la somme de 15€.
- Que les décharges des Evarras et de Claret sont strictement réservées aux gravats et aux déchets végétaux.

#### Dématérialisation

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, nous devrons communiquer avec la perception par voie dématérialisée pour effectuer le paiement des factures et encaisser les recettes.

Pour cela, il est nécessaire d'acquérir un logiciel avec signature électronique. Ce logiciel permettra aussi d'échanger avec la préfecture : délibérations du conseil municipal, arrêtés du maire, documents budgétaires. En lien avec cette démarche, la commune est dans l'obligation d'investir dans un scanner efficace.

#### Accès internet

Toutes les personnes abonnées au Pack Surf Wifi ont reçu un courrier leur annonçant l'arrêt de ce service. Les usagers habitant Lacou et la Guinguette peuvent être raccordés via la ligne téléphonique depuis mi-juin. Evarras les et les hameaux du chef-lieu, Orange propose internet par le satellite en solution de remplacement. D'après les renseignements que nous avons obtenus du Syndicat Mixte Ouvert PACA THD, les travaux pour amener la fibre optique jusqu'au Noyer doivent être réalisés en 2016 avec mise en service début 2017.

# **Informations pratiques**

- Les compteurs d'eau seront relevés dans le courant du mois d'août. Pour les habitants de résidences secondaires, en cas d'absence sur cette période, veuillez nous indiquer votre relevé en mairie ainsi que tout changement de situation.
- La maison des solidarités du Département, située rue Giroulet à Saint Bonnet, propose les services d'une

assistante sociale pour les personnes de la commune qui pensent avoir besoin d'assistance pour des démarches administratives, des demandes de soins ou d'aides diverses. Vous pouvez les contacter au 04 92 50 56 96.

- Le centre aquatique intercommunal a ouvert ses portes début février, puis a réouvert après avoir mis en eau le petit bassin début juin. Les tarifs sont :
  - Plein tarif: 4,30 €
  - Tarif réduit : 2,60 €

Pour les horaires vous pouvez consulter le site internet de la communauté de communes www.cc-champsaur.fr ou bien les joindre au 04 84 03 00 44.

- Pour ce qui concerne le plan d'eau, les résidents qui payent une taxe d'habitation sur la commune peuvent se présenter en mairie avec ce document et une photo d'identité par personne, afin d'établir une carte demi-tarif pour les + de 12 ans, et une carte entrée gratuite pour les – de 12 ans.

Pour les personnes intéressées par le fichier informatique, envoyeznous votre mail à l'adresse suivante :

<u>mairiedunoyer@wanadoo.fr</u> en nous indiquant votre nom. Vous recevrez la prochaine édition sur votre adresse électronique.

Rédigé par les membres de la commission communication

Imprimé par la mairie.